

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mars 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 . Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2009 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 3,580 Dinars par action, à compter du 31 Mars 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.